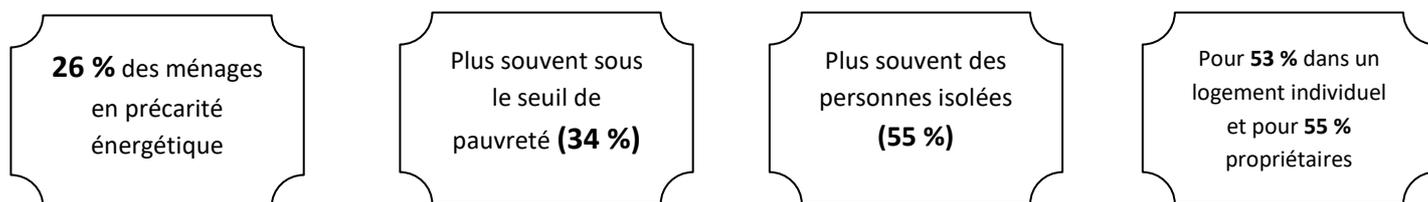


Synthèse des enjeux de lutte contre la précarité énergétique

Département de Moselle

Selon la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat »

Plus d'un ménage sur 4 exposé au risque de précarité énergétique, soit 110 900 ménages



L'étude réalisée par l'INSEE sur le Grand Est estime à 110 900 ménages le nombre de ménages exposés au risque de précarité énergétique en Moselle sur 559 100 en Grand Est (soit 20 %). Cette estimation s'appuie sur les revenus des ménages, leurs dépenses énergétiques ainsi que les caractéristiques des logements.

Le Grand Est ainsi que la Moselle se distinguent par une population en précarité énergétique majoritairement composée de ménages d'une personne alors que ce type de ménages ne représente qu'un tiers de la population générale. La représentativité des ménages propriétaires est 5 % inférieure pour les ménages vulnérables que pour l'ensemble de la population.

La Moselle présente une part de ménages en logements individuels semblable à la moyenne nationale et à la moyenne régionale. Cependant, la part des ménages en précarité énergétique en logement individuel légèrement inférieure (2 %).

Le département se distingue par un taux de ménages ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté de 2 % inférieur au taux national. Ce taux est environ 2,5 fois plus important pour les ménages en précarité énergétique.

	France - population totale	Grand Est - population totale	Grand Est - population en précarité énergétique	Moselle - population totale	Moselle - population en précarité énergétique
Part des ménages composés d'une personne	36 %	32 %	57 %	31 %	55 %
Part des ménages propriétaires	58 %	60 %	53 %	60 %	55 %
Part des ménages en logement individuel	56,5 %	57 %	54 %	55 %	53 %
Part des ménages ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté	15 %	12,6 %	35 %	13 %	34 %

Sources : Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pégase 2015.

1 ménage sur 5 éligible aux aides de l'ANAH

Un cinquième des ménages de Moselle sont éligibles aux aides de l'ANAH, part identique à celle du Grand Est et qui représente près de 91 500 ménages de propriétaires occupants modestes ou très modestes (évaluation réalisée en se basant sur les plafonds de revenus qui définissent l'éligibilité aux aides de l'ANAH).

	PO très modestes	PO modestes	Part des ménages éligibles aux aides de l'ANAH
Moselle	55895	35692	20 %
Grand Est	282675	198698	20 %

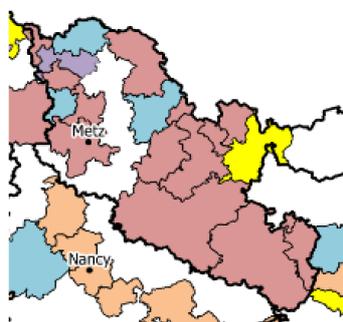
Source : Filocom 2017.

Un enjeu copropriété centré sur les grandes copropriétés d'après-guerre

24 958 logements en copropriété potentiellement fragiles

Soit 1 logement en copropriété sur 4

Type principal de fragilité des copropriétés par EPCI*



Type principal de copropriété fragile ou en difficulté

- Grandes copropriétés d'après-guerre aux impayés >25%
- Grandes copropriétés d'après-guerre aux impayés entre 8 et 25%
- Petites copropriétés anciennes présentant des impayés
- Copropriétés récentes (post-1993) aux impayés >25%
- Copropriétés en impayés et à la période de construction inconnue

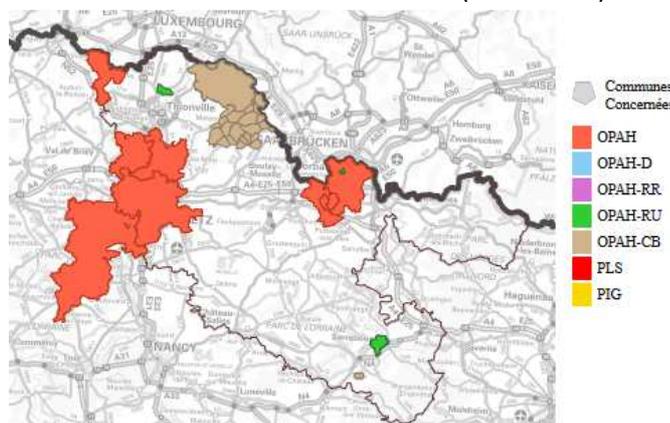
Source : Analyse du Registre des copropriétés (extraction au 08/01/2021) par la DREAL Grand Est.

*Concerne les EPCI de plus de 100 logements en copropriétés fragiles ou, si moins de 100 logements, possédant un type sur-représenté.

Des démarches territoriales qui prennent de l'essor avec l'arrivée des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain

15 programmes en cours en 2021 qui ne couvrent qu'une faible partie du territoire

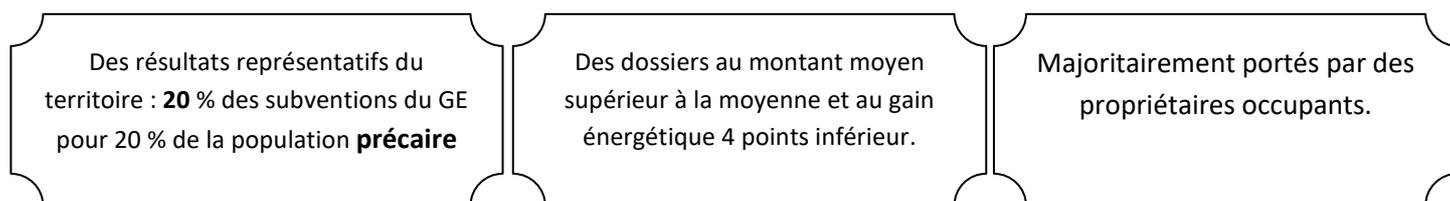
- OPAH de la CC Pays Haut Val d'Alzette (2015-2021) sur 8 communes
- OPAH CC de Mad et Moselle (2018-2021) sur 49 communes
- OPAH Copro Gabriel Perné à Metz (2017-2021)
- Plan de sauvegarde sur la copropriété Bernadette (Borny) à Metz (2020-2025)
- Plan de sauvegarde pour Les Dahlias à Forbach (2019-2024)
- OPAH CB sur la CC Bouzonville – Trois Frontières sur 43 communes (2016-2022)
- OPAH sur Metz Métropole (2017-2022) sur 44 communes
- OPAH Pays Orne Moselle (2018-2022) sur 13 communes)
- OPAH CA Porte de France (2019-2021) sur 21 communes
- OPAH CC rives de Moselle (2020-2022) sur 20 communes
- OPAH CC de Freyming-Merlebach (2021-2024) sur 11 communes
- OPAH RU du centre-ville de Sarrebourg (2019-2024)
- OPAH RU de Thionville (2020-2025)
- OPAH RU centre-ville de Forbach (2020-2025)



Carte des programmes. Source : infocentre ANAH

Résultats ANAH

10 % des subventions Habiter Mieux du Grand Est en 2020



En 2020, 1719 logements rénovés avec Habiter Mieux :

- 1123 Habiter Mieux Sérénité soit 18 % du Grand Est
- et 596 Habiter Mieux Agilité soit 60 % du Grand Est.

Les subventions versées en 2020 se sont élevées à hauteur de 14 362 735 € (20 % du Grand Est). Elles correspondent à des investissements en travaux éligibles s'élevant à 31 331 938 € (20 % du Grand Est).

Le montant moyen de travaux par logement s'élève à 27 905 € (la moyenne du Grand Est est de 26 194 € par dossier Habiter Mieux en 2020) et la subvention moyenne par logement à 8 380 € soit un reste à charge de 19 525 €.

Pour les dossiers HMS, le gain énergétique moyen est de 38 %, inférieur au gain énergétique moyen régional (42 %).

Les dossiers HMS ont été déposés pour 77 % par des propriétaires occupants modestes ou très modestes (77 % PO très modestes ou modestes et 11 % PB et 12 % de syndicats de copropriétaires).

Un dispositif Ma Prime Renov qui a trouvé sa place en 2020 avec 24 % des dossiers du Grand Est

3014 dossiers ont été engagés (24 % des dossiers du Grand Est) pour un montant total de subventions de 16 840 950 € qui correspondent à un montant total de travaux de 44 557 344 €.

Ces dossiers concernent à hauteur de 99 % des maisons individuelles (2882 maisons individuelles et 132 appartements) pour lesquelles le taux moyen de subvention est de 38 %.

Le taux de subvention moyen est de 16 % pour les appartements.

1^{er} semestre 2021 : la Moselle contribue à la dynamique régionale

Le 1^{er} semestre 2021 est marqué par une hausse des dépôts de dossiers de dépôt HMS PO: une évolution de + 11 % entre le 1^{er} semestre 2020 et le 1^{er} semestre 2021 (au niveau Grand Est : + 20 %) soit 28 dépôts supplémentaires.

Au niveau des engagements HMS, le résultat du 1^{er} semestre 2021 est inférieur de 24 % à celui du 1^{er} semestre 2020 avec 501 engagements qui représentent 36 % de l'objectif départemental annuel et 21 % des engagements du Grand Est. Un dossier a obtenu la prime BBC et 134 dossiers la prime de sortie de passoire thermique.

La Moselle a réalisé 21% des engagements de dossiers MPR pour le Grand Est soit 5881 dossiers.